



Florence DOMINGO-PLANES
Notaire

24, avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 61 83 52 34

Télécopie : 05 61 83 38 31

Mail : domingo-planes@notaires.fr

Etude fermée le lundi

ATTESTATION

Dossier N° : A 2022 01692

VENTE HECTARE/FIEVRE

Suivi par : FDP

Maître Florence DOMINGO-PLANES, notaire soussigné, membre de la Société civile professionnelle dénommée "Florence Domingo-Planes", titulaire d'un office notarial à REVEL (Haute Garonne) 24, avenue de Sorèze,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le treize décembre deux mille vingt-deux,

La société dénommée "**SAS HECTARE**", Société par actions simplifiée au capital de TRENTE-CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS, dont le siège social est à CLAPIERS (34830), 251 rue du Romarin BP 18 Clos des Chanterelles.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER et identifiée sous le numéro SIREN 351 338 660.

A vendu à :

Monsieur Marc Jean-Luc FIEVRE, poissonnier, et **Madame Marianne BERGE**, chef de magasin, demeurant ensemble à PUYLAURENS (81700), , Le-Razet.

Nés, savoir :

Monsieur à PARIS 12ème arrondissement (75012), le 12 juin 1969.

Madame à PARIS 19ème arrondissement (75019), le 02 février 1970.

Monsieur et Madame FIEVRE mariés à la Mairie de PUYLAURENS (81700), le 18 novembre 2014, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.

Tous deux de nationalité française.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

REVEL (Haute-Garonne)

Un terrain situé à REVEL (31250), , Lourmette Nord,
Ledit immeuble cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZM	0465	LOURMETTE NORD	04 a 00 ca
Contenance totale				04 a 00 ca

Ladite vente ayant été conclue moyennant le prix, taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise de QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (49.900,00 €),

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le vendeur s'élevant à SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS (6.989,00 €),

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge ressort donc à la somme de QUARANTE-DEUX MILLE NEUF CENT ONZE EUROS (42.911,00 €).

Payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

Par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location et de toute occupation.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur **deux pages**, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A REVEL,

Le treize décembre deux mille vingt-deux.

Florence DOMINGO-PLANES

